

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-57

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

APPROBATION DU
PROJET EDUCATIF DE
TERRITOIRE –
SIGNATURE DE LA CONVENTION

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

Depuis la rentrée de septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires est appliquée dans l'ensemble des écoles publiques de Caluire et Cuire.

Afin de favoriser la complémentarité de tous les temps de vie de l'enfant en lui proposant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, il est souhaitable d'élaborer un Projet Educatif de Territoire (PEDT) dans le cadre des dispositions de l'article D.521-12 du Code de l'éducation. Cette démarche, réalisée de façon concertée avec l'Education nationale, doit être formalisée par la signature d'une convention entre le Maire, le Préfet et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

En outre, la signature de cette convention devrait permettre à la Ville de bénéficier du versement du fonds de soutien de l'Etat à hauteur de 50 euros par élève (initialement fonds d'amorçage qui devient fonds de soutien pérenne), soit près de 160 000 euros par an pour Caluire et Cuire.

Le PEDT est établi, à l'initiative du maire, pour une période de 3 ans, soit pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

Il permet d'identifier l'offre d'activité périscolaire existante et de la formaliser au sein d'un projet éducatif cohérent et équitable pour chaque enfant. Il comprend principalement les éléments suivants :

- le porteur du projet
- le territoire et les écoles concernées
- le pilotage et la coordination du PEDT
- les objectifs du PEDT
- les modalités de concertation avec les acteurs
- les moyens du PEDT
- l'organisation des temps périscolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 abstentions,

- APPROUVE

le Projet Educatif de Territoire pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018,

- APPROUVE

la convention correspondante entre la Ville de Caluire et Cuire, la Préfecture du Rhône et l'Education nationale,

- AUTORISE

la signature de ladite convention par Monsieur le Député-Maire,

- DIT

que le fonds de soutien de l'Etat sera imputé au compte fonction 213A nature 74718.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET